



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 04 01

Reconversion du site Lafarge :

**Demande de subvention au Département pour l'élaboration du dossier
de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'annonce de la fermeture de l'usine Lafarge, le conseil municipal avait décidé, par délibération n° 2021 02 01 du 16 février 2021, de prendre toutes les mesures pour renforcer les dispositions de protection prévues dans le Plan Local d'Urbanisme afin d'empêcher que l'important potentiel foncier dont dispose l'entreprise Lafarge ne soit livré à des opérations spéculatives.

Dans cet objectif, une déclaration de projet valant mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme a été engagée. Le bureau d'étude "Sarl ES-PACE Urbanisme et Architecture" a été choisi pour l'élaborer et accompagner la commune tout au long de la procédure. Le coût de cette prestation s'élève à 16 250,00 euros HT.

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, il propose de solliciter le concours financier du Département à hauteur de 40 % du coût.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide, afin de faciliter l'élaboration du projet valant mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme par bureau d'étude "Sarl ES-PACE Urbanisme et Architecture" pour un montant 16 250,00 euros HT, de solliciter le concours financier du Département à hauteur de 40 % du montant de l'opération, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	16.250,00 €
Subvention Département (40 %) :	6.500,00 €
Autofinancement :	9.750,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023
Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE